RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _

InfoCOUPE

JANVIER 2025

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.
Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière ainsi qu'une coupe sanitaire sur la parcelle 63 située sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Une coupe en futaie irrégulière programmée

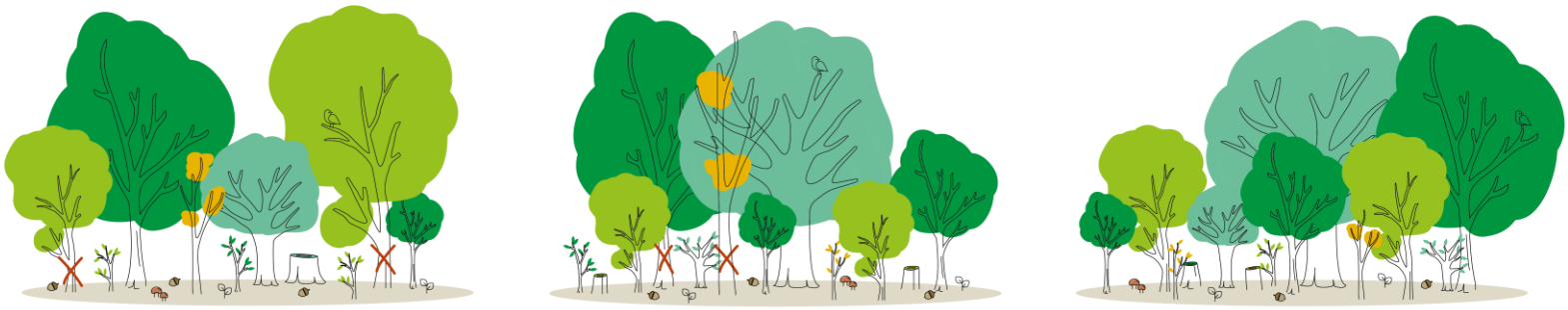

Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Ainsi qu'une une coupe sanitaire

Informations coupe	
Parcelles	63
Surface	12,52 hectares
Type de peuplements	Futaie de chênes et sous-étage de châtaigniers
Date de début des travaux	Janvier 2025
Durée du chantier	2 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Détails travaux

>> La **coupe sanitaire** va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous. La coupe permettra également de renouveler les peuplements pour perpétuer la forêt pour les futures générations.

>> La **coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

Qui va couper le bois ?

La coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestiers interne à l'ONF.** Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société à besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés par la coupe ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement ; sur ces zones la lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :
- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- et en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

Coupe en futaie irrégulière ainsi qu'une coupe sanitaire

La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.

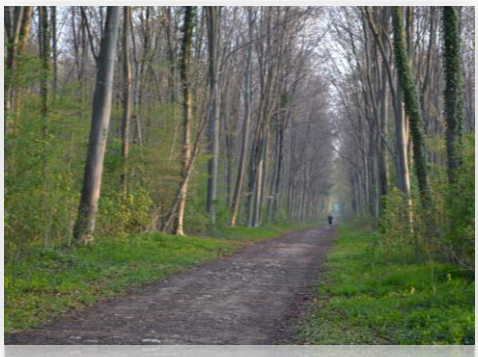

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.
*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

Contact :
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr

>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Saint-Germain sur ONF.fr